

COMMERCES, CHR, PRESTATAIRES DE SERVICES

L'accessibilité des personnes en situation de handicap, obligatoire au 1^{er} janvier 2015

> Etes-vous prêts ?



 **Anticipez**
votre démarche avec la
CCI Bayonne Pays Basque

Que dit la loi ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux Etablissements Recevant du Public (ERP) de se rendre accessibles au 1er janvier 2015. Les commerces, les restaurants, les hôtels ou tout établissement ouvert au public, sont donc concernés par cette loi.

Comment réussir votre mise en accessibilité ?

La CCI Bayonne Pays Basque vous propose un accompagnement complet avec :

- Des réunions thématiques pour comprendre la loi
- Un diagnostic technique personnalisé
- La possibilité de solliciter une dérogation

La CCI Bayonne Pays Basque à vos côtés pour être prêts au 1^{er} janvier 2015 et réussir votre mise en accessibilité

▣ DES RÉUNIONS THÉMATIQUES POUR COMPRENDRE LA LOI

- Quelles sont les normes "accessibilité" à respecter ?
- En quoi suis-je concerné dans mon établissement ?
- Quelles sont les démarches à effectuer ?
- Qui doit faire les travaux ?
- Pour quel motif puis-je solliciter une dérogation partielle ?

▣ UN DIAGNOSTIC TECHNIQUE PERSONNALISÉ

Réalisé par un bureau d'étude spécialisé, le diagnostic proposé par la CCI Bayonne Pays Basque intègre :

- l'identification des points critiques au regard de l'usage des lieux,
- des recommandations d'amélioration selon les contraintes,
- un chiffrage précis des adaptations (structure, aménagement, équipements, usages),
- l'élaboration d'un diagnostic complet incluant les aspects techniques et financiers.

Prix de la prestation :

- > Pour les commerces : 290€ HT
- > Pour les hébergements* : à partir de 1 700€ HT suivant la taille de l'établissement

▣ EN CAS DE DEMANDE DE DÉROGATION :

Pour des raisons techniques ou économiques, la mise en accessibilité peut être délicate. Un dossier de dérogation est alors réalisable par un bureau d'études missionné par la CCI Bayonne Pays Basque.

Dans ce cas, la prestation comprend :

- la rédaction du formulaire de demande de dérogation
- l'argumentation technique et/ou économique
- les schémas et plans nécessaires

Prix du dossier de dérogation :

- > Pour les commerces : 650€ HT
- > Pour les hébergements* : compris dans le diagnostic, le cas échéant

*le dispositif s'intègre dans le Pack Hébergement du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. Prise en charge possible.

